

DELIBERATION N° 16/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 mars 2015

Subventions – 2015

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

- I- Le Conseil d'Administration adopte les subventions de fonctionnement aux établissements partenaires pour un montant de **78 800 euros** :
 - 1- Collège lycée franco-israélien de Holon- Israël : 50.000 €.
 - 2- École française internationale d'Oulan-Bator- Mongolie : 23 100€
 - 3- École internationale française de Kuta Bali- Indonésie : 2 500€
 - 4- Ecole française de Natal – Brésil : 3 200€
- II- Le Conseil d'Administration adopte la subvention de fonctionnement à l'association sportive et culturelle des Affaires étrangères de Nantes pour un montant de **12.000 euros**.
- III- Le Conseil d'Administration adopte la subvention de fonctionnement à l'amicale de l'AEFE pour un montant de **10.000 euros**.
- IV- Le Conseil d'Administration adopte la subvention de fonctionnement à l'ALFM pour un montant de **15.000 euros**.

Nombre de votants: 27

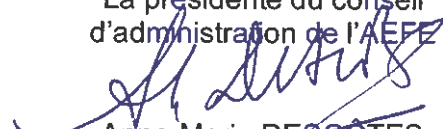
Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCOTES